



Partage des vacances d'été 2011

Par **karine**, le **30/07/2011** à **23:31**

Bonjour, je suis maman d'un petit garçon de 3 ans et demi et étant séparée du papa, j'aimerais savoir à quelle date exacte mon petit doit-il partir pour les grandes vacances d'été sachant que j'ai commencé la première moitié? on me parle du 3 août 10h alors que le papa (qui fait et dit ce qu'il veut...) me prévient par texto qu'il viendrait le chercher le 2 août à 10h....

Merci beaucoup pour votre aide et votre réponse.

Karine

Par **corimaa**, le **31/07/2011** à **01:48**

Bonsoir, normalement, les vacances d'été, c'est un mois avec chacun des parents, du 1er au 31 juillet avec vous et du 1er au 31 août avec le père.

Pourquoi voudriez-vous que les vacances commencent le 3 août pour le père, je ne comprends pas? Votre enfant était déjà scolarisé?

Par **Melanie555**, le **31/07/2011** à **10:07**

Que dit votre jugement?

Si l'on prend comme base les vacances scolaires, la deuxième partie des vacances commence le mercredi 3 août à midi. Cela ne découle néanmoins que d'un calcul mathématique.

Il s'agit ensuite de prendre en compte l'intérêt de l'enfant.

Par **karine**, le **01/08/2011** à **09:58**

Bonjour,voilà ce que dit mon jugement:

"La moitié des vacances scolaires,la première moitié revenant au père les années paires et à la mère les années impaires"

Avec les précisions suivantes:

"Concernant les périodes de vacances scolaires uniquement,le droit de visite et d'hébergement s'exercera à partir de 14 heures lorsque les vacances débuteront le samedi à 12heures et à partir de 10 heures le lendemain du dernier jour de scolarité dans les autres cas,l'enfant étant ramené au domicile du parent gardien chez lequel il réside le dernier jour des vacances accordée à 19heures"

Le parent gardien étant moi

Merci de votre réponse

Karine

Par **amino**, le **01/08/2011** à **10:16**

bjr, avant tous l'intérêt del'enfant prime, question de deux ou trois jours c'est pas la fin du monde, un peu de sacrifice pour éviter les conséquence néfastes qui peuvent engendré ce genre de faut problème et au détriment de l'intérêt de votre enfant. salut

Par **karine**, le **01/08/2011** à **10:23**

Bonjour,des efforts cela fait 3 ans que j'en fais,j'ai toujours privilégié le bien être de mon petit avant.Malgré mes efforts,son père n'arrête pas et continu de m'humilier et de m'insulter en venant chercher mon fils .Croyez vous que depuis le temps il y aurait eu une belle entente s'il ne se comporté pas comme ça?Merci donc de ne pas me juger

Karine

Par **Melanie555**, le **01/08/2011** à **10:35**

Nébuleux

Je comprends qu'en cas de scolarité jusqu'au samedi 12 heures, les vacances commencent à 14 heures. Dans les autres cas, quand l'école se termine un vendredi soir par exemple, les vacances commencent samedi à 10 heures ..

Quelque soit le cas dans lequel vous vous trouvez, si vous voulez un partage mathématiquement équitable, il suffit de compter de nombre de jours de vacances et le

diviser par deux ...

Si cette question est source de conflit, je ne saurais que trop vous conseiller d'établir un calendrier reprenant les jours de DVH et vacances. Vous n'aurez à en discuter éventuellement qu'une fois dans l'année et vous éviterez ainsi des tracas stériles et inutiles. D'autant que la plupart des écoles risquent de vous le demander si ce n'est pas toujours la même personne qui doit chercher l'enfant.

Par **karine**, le **01/08/2011** à **17:35**

Bonjour, le calcul étant fait je retrouve la date du début c'est à dire le mercredi 3 août à 10h.
Encore merci pour votre aide Melanie555

Par **Melanie555**, le **02/08/2011** à **12:20**

Parfait. Mais pensez au calendrier. Cela vous évitera bien des questions en cours d'année, qui la plupart du temps risquent de se poser la veille d'un DVH.

Il n'y a aucun mal à essayer de régler en amont les problèmes susceptibles de se poser dans l'avenir. C'est une solution non seulement reposante pour vous, mais aussi pour le papa, et par conséquent pour l'enfant.